



COMMUNE DE
RIXENSART



CHARTÉ GRAPHIQUE

RÈGLES D'UTILISATION DU LOGO
DE LA COMMUNE DE RIXENSART

JUIN 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION

1.1. UN LOGO, POURQUOI ?	3
1.2. LA SYMBOLIQUE DU LOGO DE RIXENSART	4
1.3. LA CHARTE GRAPHIQUE, UN ESSENTIEL	5

2. LE LOGO

2.1. LE LOGOTYPE	6
2.1.1. LES RÉFÉRENCES COULEURS DU LOGO	
2.1.2. LA TYPOGRAPHIE DU LOGOTYPE	
2.2. LES VARIATIONS DU LOGOTYPE	7
2.3. LES UTILISATIONS DES LOGOS	8
2.4. LA ZONE DE PROTECTION ET LA TAILLE MINIMALE	9
2.4.1. LA ZONE DE PROTECTION	
2.4.2. LA TAILLE MINIMALE	
2.4.3. LES INTERDITS	
2.4.4. UTILISATION DE L'INSIGNE SEUL	

1. INTRODUCTION

1.1. UN LOGO, POURQUOI ?

Un peu d'histoire...



Le 1^{er} janvier 1977, les communes de Rixensart, Genval et Rosières fusionnent. Jusqu'ici, chacune des communes dispose de son propre blason.

Le 15 février 1977, le Conseil communal sollicite l'autorisation de faire usage des armoiries attribuées à Rixensart par l'arrêté royal du 10 avril 1954. Les armoiries des Spinola deviennent dès lors le blason de la Commune de Rixensart.

Depuis, ce blason est utilisé pour représenter la Commune de Rixensart.

Le Programme Stratégique Transversal (PST), des objectifs pour la législature

En 2019, le PST traduit en objectifs les grands axes pour la législature.

Parmi les 13 objectifs stratégiques, on retrouve en n°4 : « **Être une administration interactive avec son citoyen et qui met en valeur son efficacité via une charte graphique moderne et dynamique** ».

Cet objectif est ensuite détaillé en actions telles que :

- Moderniser la visibilité des actions communales et associatives ;
- Créer une identité graphique communale ;
- Unifier, simplifier et rendre cohérents les différents supports ;
- Créer une Signalétique interne et externe pour mieux accueillir le public.

Afin de répondre à ces objectifs, un logo et une charte graphique sont créés en 2021.

1.2. LA SYMBOLIQUE DU LOGO DE RIXENSART

LE CHÂTEAU DU HÉRON

Centre névralgique
de la vie communale

ENTRE ROUGE ET JAUNE

les deux couleurs du blason



COMMUNE DE
RIXENSART

UN R COMME RIXENSART

UNE TYPO MODERNE

TROIS PETITES PERLES...

Trois entités :
Rixensart, Genvall et Rosières
aux couleurs des anciens blasons.



Trois
« Perles des Ardennes brabançonnnes »

Points de suspension :
l'histoire de notre Commune
continue de s'écrire

Le logo de la Commune de Rixensart représente ses spécificités. Il allie modernité tout en conservant ses racines.



Le Château du Héron, centre nevralgique de la vie communale

Siège principal de la Maison communale, le Château du Héron reçoit les Rixensartois à ses guichets et unit les futurs époux dans sa salle des mariages. C'est aussi le lieu qui accueille le bureau du Bourgmestre, les séances du Collège et du Conseil communal. Un héron trône fièrement sur le toit de la Maison communale mais aussi sur la porte vitrée à l'entrée des guichets.



Entre rouge et jaune

Le logo conserve les couleurs dominantes du blason : le rouge et le jaune. Celles-ci sont reprises sous la forme d'un dégradé du jaune vers le rouge.



Un R comme Rixensart

Le héron prend la forme d'un « R » majuscule telle la première lettre de la commune.

COMMUNE DE
RIXENSART

Une typo moderne

La typographie utilisée pour écrire le nom de la Commune, « Homizio » est moderne. Les traits sont épurés (pas d'empattement) et faciles à lire.

Trois petites perles



A travers les trois points, ce sont les trois entités qui composent Rixensart qui sont représentées : Rixensart, Genval et Rosières. Les couleurs : jaune, rouge et bleu rappellent les couleurs des anciens blasons communaux. En forme de rond, c'est aussi un clin d'œil au surnom de Rixensart : « Perle des Ardennes brabançonnaises ». Enfin, les trois points rappellent également les points de suspension suggérant ainsi que l'histoire de notre Commune continue de s'écrire.

1.3. LA CHARTE GRAPHIQUE, UN ESSENTIEL

La charte graphique de la Commune de Rixensart reprend la plupart des règles d'utilisation de l'identité graphique de la Commune.

Son objectif est d'harmoniser son utilisation sur les différents supports de communication.

La présente charte graphique reprend tous les paramètres de base du logo et est évolutive.

2. LE LOGO

2.1. LE LOGOTYPE

Le logotype est utilisé exclusivement sur fond blanc et existe en version verticale et horizontale.

VERSION VERTICALE



VERSION HORIZONTALE



2.1.1. LES RÉFÉRENCES COULEURS DU LOGO

La composition des couleurs doit impérativement suivre les valeurs reprises ci-dessous, selon le modèle de couleurs utilisé.

			
CMYK (QUADRICHROMIE)			COULEUR SECONDAIRE
C 0	C 67	C 0	C 0
M 20	M 15	M 100	M 51
Y 80	Y 0	Y 100	Y 91
K 0	K 63	K 20	K 9
RGB			
R 255	R 39	R 204	R 232
G 204	G 101	G 0	G 114
B 51	B 119	B 0	B 22
HEX			
#FFCC33	#276577	#CC0000	#E87216
RAL			
1018	5025	3020	2011
PANTONE			
123 C	2181 C	2347 C	4010 C

2.1.2 LA TYPOGRAPHIE DU LOGOTYPE

La typographie utilisée est « Homizio » (Basique > Sans serif).

Ressources : www.dafont.com/fr/homizio.font

THIN :
COMMUNE DE RIXENSART

LIGHT :
COMMUNE DE RIXENSART

REGULAR :
COMMUNE DE RIXENSART

MEDIUM :
COMMUNE DE RIXENSART

BOLD :
COMMUNE DE RIXENSART

BLACK :
COMMUNE DE RIXENSART

2.2. LES VARIATIONS DU LOGOTYPE

Les variations couleurs autorisées sont les suivantes :

En monochrome

Les versions monochromes noires et blanches seront utilisées sur fond de couleur ou sur des photos/illustrations. Il faut toutefois s'assurer de la bonne visibilité du logo.

Le noir est utilisé quand la technique d'impression ne permet pas la couleur (cachet, gravure...) ou lorsque la technique ne permet pas une bonne reproduction des couleurs.

En négatif, le logo devient toujours blanc.



Lors de l'utilisation du logo avec la mention d'une structure de la Commune, cette mention sera placée en lieu et place de « Commune de », de manière proportionnelle à l'exemple ci-dessous.



2.3. LES UTILISATIONS DES LOGOS

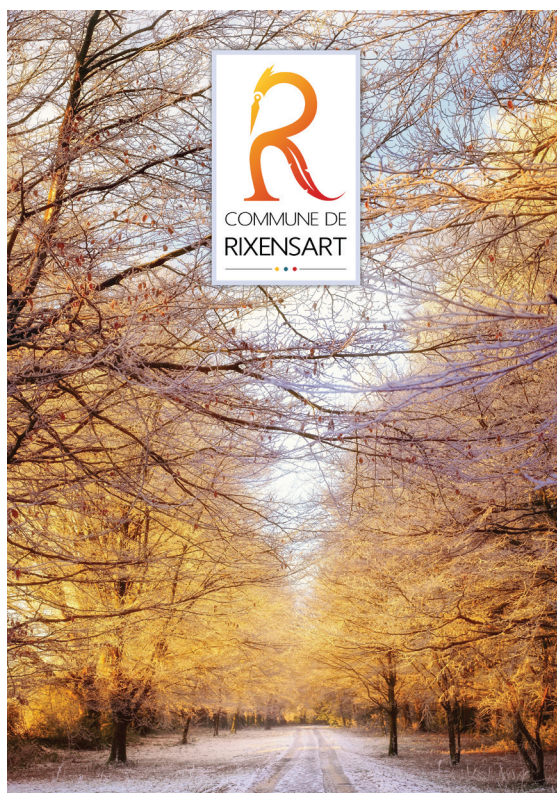
Sur un fond coloré, le logo est utilisé dans sa version négative (blanche), excepté sur les fonds très clairs. On choisira de préférence des couleurs tranchantes et respectera le critère de lisibilité et de contrastes en fonction des usages et des arrière-plans.



Sur des photos, le logo est utilisé dans sa version blanche. Tout comme pour les fonds de couleur, on respectera les critères de lisibilité et de contrastes en fonction des usages et des arrière-plans.



Si la photo n'est pas assez contrastée pour l'usage du logo blanc, il faut utiliser le logo en couleurs dans son cartouche blanc.



2.4. LA ZONE DE PROTECTION ET LA TAILLE MINIMALE

2.4.1. LA ZONE DE PROTECTION

La zone de protection préserve l'intégrité du logo. Elle définit l'espace nécessaire autour du logo afin qu'il puisse être visible et correctement identifié.

Cette zone définit le périmètre dans lequel aucun autre élément (logos, textes...) n'est autorisé, excepté la signature ou les services communaux.

Cette zone ne peut être modifiée.

Zone de protection : Cette zone est déterminée par l'espace entre le R et le texte reportée verticalement et horizontalement autour du logo.



2.4.2. LA TAILLE MINIMALE

Afin de ne pas nuire à la lisibilité du logo, une taille minimale est recommandée.

Le logotype ne peut être reproduit à une échelle plus petite que celles illustrées.



125 X 200 pixels
1 cm X 1,7 cm



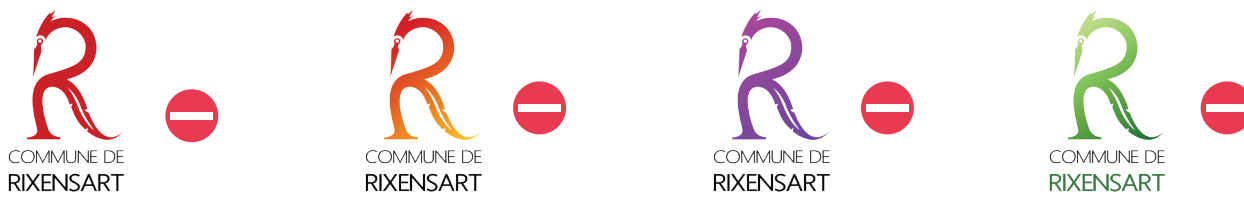
310 X 150 pixels
2,7 cm X 1,3 cm

Toute exception devra faire l'objet d'une validation du service Communication de la Commune de Rixensart.

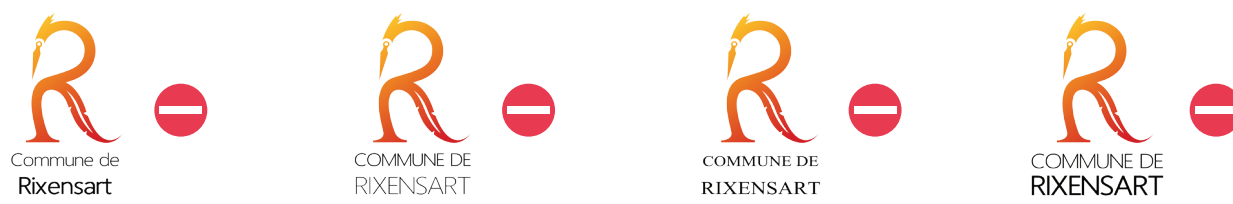
2.4.3. LES INTERDITS

Le logo ne pourra être modifié d'aucune manière.

INVERSION ET CHANGEMENTS DE COULEURS



LE CHANGEMENT DE TYPO, DE CASSE, DE PROPORTION OU DE GRAISSES



LES DÉFORMATIONS



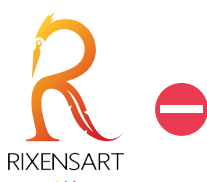
L'INCLINAISON



LES EFFETS



SUPPRESSION OU DÉPLACEMENT D'UN ÉLÉMENT/ INVERSION DU NOM ET DU SIGNE



2.4.4. UTILISATION DE L'INSIGNE SEUL

Il sera généralement d'ordre décoratif.

A titre décoratif, des motifs peuvent être créés à partir des éléments du logo.





COMMUNE DE
RIXENSART

